

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE  
LA CHATRE ET SAINTE SEVERE**  
Place du Général de Gaulle  
36400 LA CHATRE

**EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 21/09/2017 N° : 2017\_0129**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
47	39	40

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2017, le 21 Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de La Châtre et Sainte Sévère s'est réuni à la Salle de La Chapelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAUGERON Francois, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués communautaires le 14/09/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 14/09/2017.

**Présents** : Mmes : BIHEL Céline, LABESSE Elisabeth, LAMY Danielle, MALOT Madeleine, MENARD Catherine, PALAT Monique, RIVIERE Christiane, ROUILLARD Maryse, VERNAUDON Sophie, VILCHES PARDO PATRICIA, MM : AUBRUN SASSIER Philippe, BLIN Michel, BOURY Jean-Claude, BRUNET Didier, CHARASSON Patrick, CHERAMY Pascal, COUTURIER Pascal, DAUGERON Francois, DEFOUGERE Gérard, DORADOUX Jean Luc, GENICHON René, GIRAUD Bernard, GUILLEMAIN Alain, JUDALET Patrick, JULIEN Pierre, LAMBILLIOTTE Patrick, MANCOIS Jean Luc, MEDAR Jean-Michel, MICHOT Antoine, NICOLET Jean-Pierre, PARGUEL Pierre, PATRIGEON Philippe, PEDARD Jean-Pierre, PETERS William, PICHON Jean-Claude, REBILLAUD Jean Francois, RICHARD Benoit, ROUSSEAU Michel, WEINLING Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GALBERT Monique à M. DEFOUGERE Gérard

Excusé(s) : Mmes : LEUILLET Marie-Laure, TEINTURIER Jacqueline, MM : GUERIN Daniel, LACOU Patrick, NONIN Patrick, PERROT Christian, VERRIER Alain

**A été nommée secrétaire** : M. GENICHON René

**Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CHATRE - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme, en particulier ses articles L.123-1 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère,

Considérant que suite au transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à la communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère, le conseil communautaire est désormais amené à valider chaque étape de la procédure d'élaboration du PLU de La Châtre,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) présenté et débattu en réunion du conseil municipal de la ville de La Châtre le 11 septembre 2017 et transmis aux conseillers communautaires,

Le Conseil Communautaire est appelé à débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) de la Ville de La Châtre.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Prend** acte de la tenue d'un débat au sein du conseil communautaire sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de La Châtre ci-annexé.

Pour copie conforme :  
Le président,  
François DAUGERON